



Services de l'approvisionnement  
et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6  
[fournisseur@elections.ca](mailto:fournisseur@elections.ca)

## DEMANDE D'INFORMATION

Bureau du directeur général des élections –  
N° de dossier :

ECRS-RFI-16-0395

**Titre :**

Amélioration du vote par la  
poste (AVPP)

**Date :**

Le 3 février 2017

**Date et heure de clôture :**

Le 20 février 2017 – 14 h (HNE)

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

[fournisseur@elections.ca](mailto:fournisseur@elections.ca)

**À l'attention de :**

**Ron Shaheen**  
Chef d'équipe  
Service de l'approvisionnement  
et des contrats

**N° de téléphone :**

819-939-1489

## RÉPONSES

VEUILLEZ SOUMETTRE VOS RÉPONSES PAR COURRIEL  
À :

[fournisseur@elections.ca](mailto:fournisseur@elections.ca)

La présente demande d'information (DI) comprend les éléments suivants :

PARTIE 1. Contexte et objectif .....	1
1.1. Contexte .....	1
1.2. Objectif .....	2
1.3. Mandat d'Élections Canada.....	2
PARTIE 2. Nature de la demande d'information.....	2
PARTIE 3. Nature et présentation des réponses.....	3
PARTIE 4. Coûts associés aux réponses .....	3
PARTIE 5. Traitement des réponses.....	3
5.1. Utilisation des réponses .....	3
5.2. Comité d'examen .....	3
5.3. Confidentialité.....	4
5.4. Suivi .....	4
PARTIE 6. Langues officielles.....	4
PARTIE 7. Renseignements demandés par Élections Canada.....	4
7.1. Réponses au questionnaire destiné aux représentants de l'industrie .....	4
PARTIE 8. Données quantitatives.....	4
PARTIE 9. Présentation des réponses .....	4
9.1. Page couverture .....	5
9.2. Page titre .....	5
9.3. Système de numérotation.....	5
PARTIE 10. Demandes de renseignements .....	5
PARTIE 11. Dépôt des réponses.....	5
11.1. Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition.....	5
11.2. Responsabilité concernant le dépôt des réponses .....	5
11.3. Identification des réponses.....	6

PARTIE 12. Vision opérationnelle.....	6
12.1. Termes et définitions .....	6
12.2. Projet AVPP : processus opérationnel pour l’envoi électronique des bulletins de vote .	7
12.3. Formats actuels : bulletin de vote spécial (postal) et déclaration .....	9
12.4. Formats proposés : bulletin de vote spécial (postal) et déclaration .....	11
<b>Annexe A – Questionnaire</b>	

# DEMANDE D'INFORMATION

## Amélioration du vote par la poste (AVPP)

### PARTIE 1. Contexte et objectif

#### 1.1. Contexte

La 42<sup>e</sup> élection générale s'est bien déroulée, tout comme les précédents scrutins tenus au cours du dernier siècle. Adhérant aux principes de l'amélioration continue et de l'innovation, Élections Canada cherche des moyens d'améliorer les services offerts aux électeurs canadiens. À cette fin, l'organisme a mis sur pied le Programme de modernisation des services de vote (MSV). Le lancement du programme dépend de l'apport de modifications à la *Loi électorale du Canada*. Le programme vise à simplifier les processus et à recourir à la technologie pour moderniser les services de vote.

Le programme MSV vise les secteurs d'intervention privilégiés suivants :

- (a) l'expérience « en personne » aux bureaux de scrutin;
- (b) l'expérience des électeurs absents qui votent selon les Règles électorales spéciales (RES);
- (c) les technologies électorales de l'avenir (TEA).

Afin d'améliorer l'expérience des électeurs absents qui votent selon les RES, Élections Canada étudie des solutions pour l'envoi électronique des bulletins de vote aux électeurs absents dans le cadre de travaux de conception et d'élaboration. En septembre 2016, le directeur général des élections a présenté un rapport de recommandations, dans lequel il propose d'autoriser l'envoi électronique des bulletins de vote<sup>1</sup>. Comme nous l'avons mentionné, cette mesure nécessiterait de modifier la *Loi électorale du Canada*. Aussi Élections Canada souhaite-t-il, dans le cadre d'une enquête préliminaire, obtenir des renseignements sur la technologie, les procédures, les instructions et les processus que peuvent offrir les fournisseurs pour l'envoi électronique de bulletins de vote aux électeurs absents.

Le programme MSV est une réponse appropriée à un monde en évolution. La technologie, qui a changé notre quotidien et nos attentes, nous donne l'occasion d'améliorer l'expérience électorale de tous les intervenants.

---

<sup>1</sup> L'AVPP nécessite une mesure législative habilitante, qui dépend de l'adoption de la recommandation A19 formulée dans le rapport de recommandations du DGE, déposé en septembre 2016 : « *Il est notamment recommandé que les électeurs qui présentent une demande de bulletin de vote spécial en ligne puissent télécharger un exemplaire électronique du bulletin, qu'ils pourraient imprimer, remplir, insérer dans une double enveloppe et retourner à Élections Canada aux fins de dépouillement. Ces électeurs n'auraient pas à attendre la réception d'une trousse de vote par bulletin spécial par la poste, ce qui augmenterait la probabilité que leur bulletin parvienne à temps à Élections Canada et que leur vote soit compté.* »

## 1.2. Objectif

Élections Canada sollicite l'avis de fournisseurs afin de trouver des solutions pour la prestation éventuelle d'un service d'envoi électronique des bulletins de vote aux électeurs absents.

La présente demande d'information d'Élections Canada vise à :

- A. offrir une chance égale à tous les fournisseurs qui souhaiteraient participer à une consultation de fournisseurs organisée par Élections Canada;
- B. valider des concepts de solution qui pourraient aider Élections Canada à mieux définir ses besoins;
- C. déterminer des besoins ou une stratégie et, si une mesure habilitante devait être adoptée, élaborer des documents de planification et des demandes de soumissions;
- D. améliorer la stratégie d'approvisionnement, la structure de projet, les échéanciers, la définition des besoins et d'autres éléments liés au besoin;
- E. devenir un « acheteur averti » ayant une meilleure connaissance des produits et des services offerts par les fournisseurs.

## 1.3. Mandat d'Élections Canada

Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan, qui relève directement du Parlement. Sous la gouverne du directeur général des élections du Canada, un agent du parlement, l'organisme est pourvu de caractéristiques uniques sur le plan organisationnel. Élections Canada dirige et surveille de façon générale la conduite des élections et des référendums fédéraux. Son mandat consiste à :

- a) être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral
- b) administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*;
- c) surveiller l'observation de la législation électorale;
- d) mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- e) mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral;
- f) appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- g) mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- h) fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

## PARTIE 2. Nature de la demande d'information

La présente n'est pas une demande de soumissions. Aucun contrat ne sera attribué et aucune liste de fournisseurs ne sera créée par la suite. Ainsi, les fournisseurs éventuels de biens ou de services décrits

dans la présente ne doivent pas réserver de stocks ni d'installations, ni affecter des ressources en fonction des renseignements contenus dans la présente. Le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à la présente ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'approvisionnement ultérieur. De plus, la présente n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou l'autre des biens et des services qui y sont décrits. Elle vise seulement à obtenir l'avis de l'industrie sur les éléments qui y sont décrits; elle ne doit pas être considérée comme une autorisation d'entreprendre des travaux qui pourraient entraîner des coûts pour Élections Canada. Élections Canada se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une partie ou l'ensemble des commentaires reçus. Élections Canada pourrait mener d'autres formes de consultation qui pourraient comprendre, sans s'y limiter, des journées de consultation des fournisseurs, des rencontres individuelles, des démonstrations de produits, des présentations de fournisseurs et des demandes de renseignements supplémentaires auprès des répondants.

### **PARTIE 3. Nature et présentation des réponses**

Les fournisseurs sont invités à présenter leurs observations, leurs questions et s'il y a lieu, à formuler d'autres recommandations quant à la façon de répondre aux besoins ou d'atteindre les objectifs décrits dans la présente. Ils sont également invités à commenter le contenu, la forme ou le plan de tout document préliminaire joint à la demande d'information. Les répondants doivent expliquer toute hypothèse qu'ils avancent.

### **PARTIE 4. Coûts associés aux réponses**

Élections Canada ne remboursera aucuns frais généraux engagés par les répondants afin de répondre à la présente demande d'information.

### **PARTIE 5. Traitement des réponses**

#### **5.1. Utilisation des réponses**

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Cependant, elles pourront être utilisées par Élections Canada pour élaborer ou modifier des stratégies d'approvisionnement ou tout document préliminaire contenu dans la demande de propositions prévue. Élections Canada examinera seulement les réponses qui auront été reçues avant la date de clôture de la demande d'information. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après cette date.

#### **5.2. Comité d'examen**

Une équipe composée de représentants d'Élections Canada examinera les réponses. Aux fins de l'examen, Élections Canada se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou de recourir aux ressources gouvernementales qu'il jugera nécessaires. Chaque réponse ne sera pas nécessairement examinée par tous les membres de l'équipe.

### **5.3. Confidentialité**

Les répondants doivent indiquer les éléments de leur réponse qu'ils considèrent comme confidentiels ou de propriété exclusive. Élections Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

### **5.4. Suivi**

S'il le juge à propos, Élections Canada pourra communiquer avec les répondants pour poser des questions supplémentaires ou obtenir des précisions sur un élément de réponse, ou encore, pour organiser des rencontres individuelles.

## **PARTIE 6. Langues officielles**

Les réponses à la présente demande d'information peuvent être soumises dans l'une des deux langues officielles du Canada, soit en français ou en anglais.

## **PARTIE 7. Renseignements demandés par Élections Canada**

### **7.1. Réponses au questionnaire destiné aux représentants de l'industrie**

On trouvera à l'annexe A de la présente une série de questions auxquelles les répondants sont invités à répondre. Les répondants peuvent inscrire toute information pertinente dans les sections du tableau prévues à cette fin. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions.

Toute pièce justificative peut être envoyée à [fournisseur@elections.ca](mailto:fournisseur@elections.ca) avant la date et l'heure de clôture figurant sur la page couverture du présent document.

Le contenu de la présente en est à l'étape préliminaire. Les répondants devraient donc s'attendre à ce que de nouvelles clauses ou exigences soient ajoutées à toute demande de propositions qu'Élections Canada publiera ultérieurement. De plus, ils ne devraient pas présumer qu'aucune des clauses et des exigences ne sera supprimée ou révisée.

## **PARTIE 8. Données quantitatives**

Les données quantitatives ne sont fournies aux répondants qu'à titre informatif et peuvent ne pas faire partie d'un contrat découlant de tout processus d'approvisionnement lié à la présente, le cas échéant. Bien qu'il s'agisse des meilleurs renseignements dont il dispose actuellement, Élections Canada ne garantit pas que ces données sont complètes ou exemptes d'erreurs. Les répondants peuvent décider, à leur entière discrétion, de tenir compte ou non de ces renseignements ainsi que de la façon d'interpréter et d'utiliser ces renseignements pour la formulation de leur réponse. Par conséquent, Élections Canada n'est responsable en aucune façon de l'exactitude et de l'intégrité de telles données.

## **PARTIE 9. Présentation des réponses**

Les répondants sont invités à remplir, en partie ou en entier, le questionnaire fourni à l'annexe A de la

présente, afin d'y inscrire des renseignements détaillés sur leurs produits et leurs services pouvant présenter un intérêt. Pour acheminer d'autres documents ou des pièces justificatives, veuillez procéder de la manière décrite ci-dessous.

### **9.1. Page couverture**

Si leur réponse comporte plusieurs documents, les répondants doivent indiquer sur la page couverture de leur réponse : le titre de la réponse, le numéro de la demande d'information, le numéro des documents, et leur dénomination sociale complète.

### **9.2. Page titre**

La première page de chaque document devrait être la page titre, qui comprend :

- a) le titre de la réponse du répondant et le numéro du document;
- b) la dénomination sociale et l'adresse du répondant;
- c) le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource du répondant;
- d) la date;
- e) le numéro de la demande d'information.

### **9.3. Système de numérotation**

Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant à celui de la présente demande d'information. Tout renvoi à des documents descriptifs, des manuels techniques et des brochures faisant partie de la réponse devrait être numéroté en conséquence.

## **PARTIE 10. Demandes de renseignements**

Comme il ne s'agit pas d'une demande de propositions, Élections Canada ne répondra pas nécessairement aux demandes de renseignements. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente demande d'information peuvent les transmettre à l'autorité contractante, à l'adresse électronique figurant sur la page couverture du présent document.

## **PARTIE 11. Dépôt des réponses**

### **11.1. Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition**

Les fournisseurs intéressés sont tenus de remplir, en partie ou en entier, le questionnaire fourni à l'annexe A de la présente, afin d'y inscrire des renseignements détaillés sur leurs produits et leurs services pouvant présenter un intérêt, et d'acheminer tout autre document ou toute pièce justificative, par courriel, à l'autorité contractante, au plus tard à la date et l'heure de clôture figurant sur la page couverture du présent document.

### **11.2. Responsabilité concernant le dépôt des réponses**

La responsabilité de faire parvenir sa réponse à la bonne adresse et dans les délais prévus, de même qu'à la bonne adresse électronique (le cas échéant), incombe entièrement au répondant.

### 11.3. Identification des réponses

Chaque répondant doit s'assurer que sa réponse comprend sa dénomination sociale, l'adresse et le courriel de sa personne-ressource, le numéro de la demande d'information et la date de clôture de la présente.

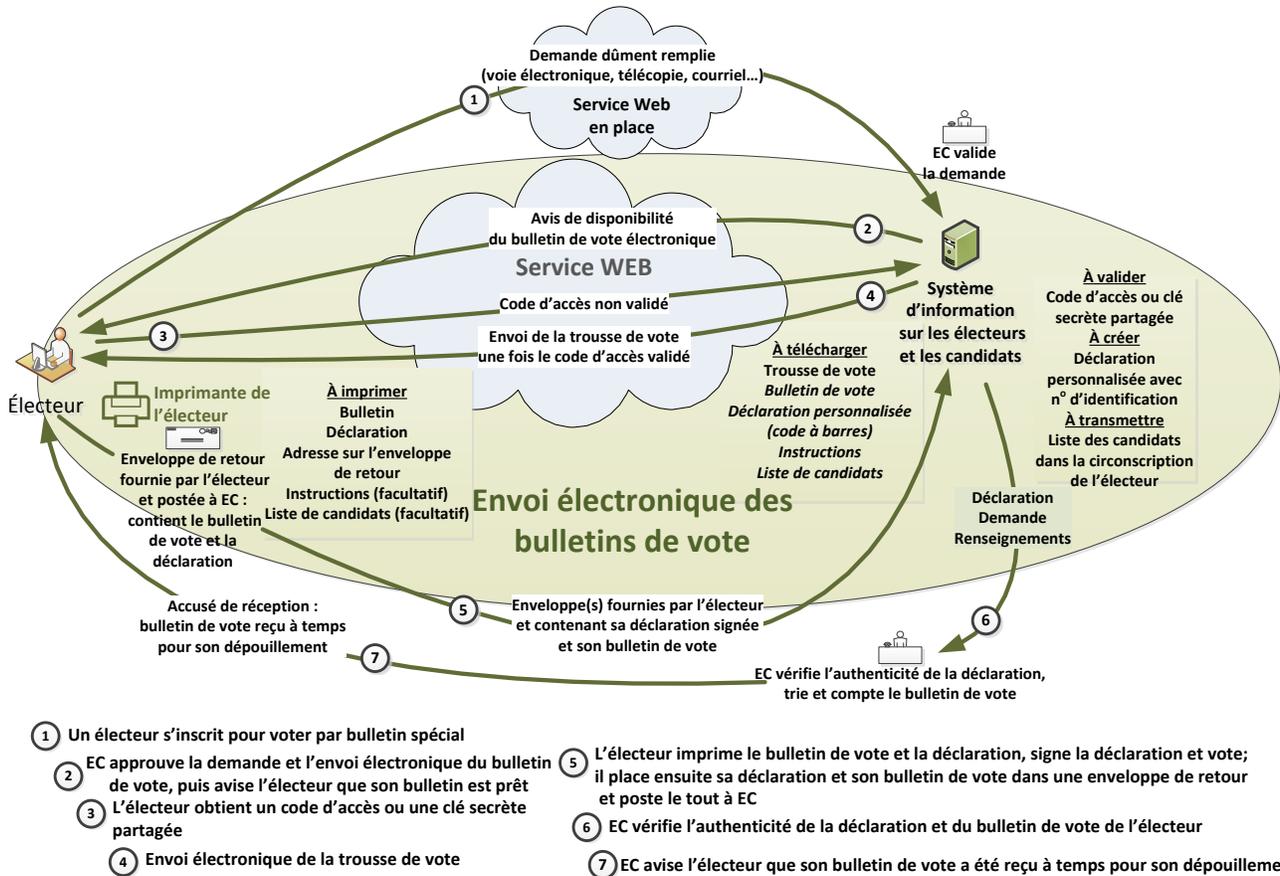
## PARTIE 12. Vision opérationnelle

Dans le cadre du Programme de modernisation des services de vote (MSV), le Projet d'amélioration du vote par la poste (AVPP) vise à améliorer l'envoi des bulletins de vote spéciaux aux électeurs qui s'inscrivent pour voter par la poste.

### 12.1. Termes et définitions

Terme	Définition
Amélioration du vote par la poste	Projet visant à améliorer les moyens par lesquels un électeur peut voter par bulletin spécial de manière à rendre le processus plus efficace et accessible.
bulletin de vote spécial	Bulletin de vote d'un électeur absent.
code d'accès ou clé secrète partagée	Ce que doit fournir un électeur pour valider son inscription et obtenir un bulletin de vote.
électeur absent	Électeur qui vote par la poste.
Enveloppe de retour	Sert à retourner l'enveloppe contenant le bulletin de vote marqué et la déclaration signée d'un électeur à l'administration centrale d'EC. .
enveloppe extérieure	Contient la déclaration et l'enveloppe intérieure (système actuel).
enveloppe intérieure	Contient un bulletin de vote marqué; s'insère dans l'enveloppe extérieure (avec la déclaration) et l'enveloppe de retour (procédures actuelles).
envoi électronique des bulletins de vote	Acheminement d'un bulletin de vote à un électeur absent, par courriel, au moyen d'un code d'accès ou d'une clé secrète partagée.
Formulaire de déclaration	Formulaire que doit signer un électeur pour indiquer qu'il n'a pas déjà voté, et qu'il ne votera pas de nouveau au scrutin en cours, et que son nom tel qu'il figure sur le formulaire est exact.
Règles électorales spéciales	Programme qui régit le vote par bulletin spécial (Partie 11 de la <i>Loi électorale du Canada</i> ).
système d'information sur les électeurs et les candidats	Dépôts de renseignements sur les électeurs, qui comprennent des données de base et des adresses, situés dans un emplacement central.

## 12.2. Projet AVPP : processus opérationnel pour l'envoi électronique des bulletins de vote



La présente rubrique décrit le contexte opérationnel qui permettrait l'envoi électronique des bulletins de vote si une mesure habilitante devait être adoptée.

Il nous faut offrir aux électeurs un service Web grâce auquel ils pourront fournir l'information qui sera utilisée pour leur transmettre des instructions sur le vote, une trousse de vote par bulletin spécial, un formulaire de déclaration et, une fois les candidats confirmés le 19<sup>e</sup> jour précédent le jour de l'élection, une liste des candidats de leur circonscription.

L'électeur devra s'authentifier au moyen d'un code d'accès ou d'une clé secrète partagée qui, lorsque valide, permettra à l'électeur de sélectionner et de télécharger sa trousse de vote électronique.

En plus du nom des candidats de la circonscription de l'électeur, notre bulletin de vote spécial doit comprendre, sans s'y limiter, « un espace pour inscrire le nom du candidat choisi ».

Doit aussi y figurer une déclaration aux caractéristiques uniques, produite par notre système d'information et contenant les renseignements suivants :

- « la déclaration à laquelle l'électeur souscrit en apposant sa signature »;
- « la date à laquelle la déclaration a été remise à l'électeur »;

- « l'identificateur unique qui désigne la déclaration d'électeur »;
- « un espace réservé à la signature de l'électeur ».

Nous avons besoin d'un formulaire de déclaration qui peut être replié de manière à protéger le secret du vote, mais qui est distinct du bulletin de vote spécial.

La solution doit permettre à l'électeur d'imprimer le bulletin de vote spécial et le formulaire de déclaration sur du papier de format lettre (8 ½ po x 11 po).

Nous devons indiquer à l'électeur l'adresse à laquelle il doit retourner sa trousse de vote par bulletin spécial (déclaration et enveloppe intérieure).

Autres considérations :

Données quantitatives – À la 42<sup>e</sup> élection générale, quelque 50 000 électeurs ont voté par la poste.

Sécurité et confidentialité

Langue – La solution doit impérativement être bilingue : l'électeur doit pouvoir alterner du français à l'anglais, et vice versa.

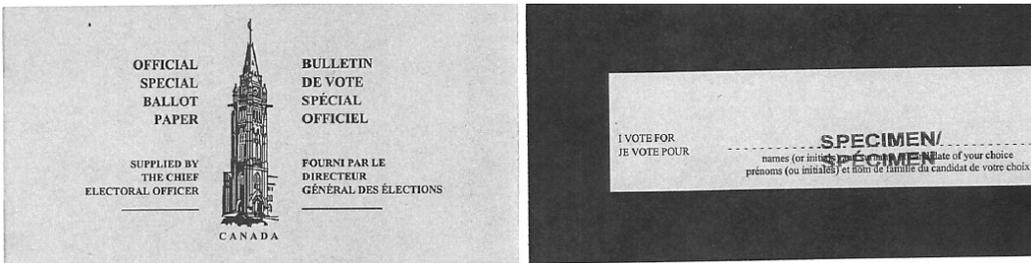
La solution doit respecter *La norme sur l'accessibilité du Web du gouvernement du Canada*<sup>2</sup>, notamment les *Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0.*, lesquelles font partie intégrante de l'Initiative pour l'accessibilité du Web et sont administrées par le World Wide Web Consortium (W3C).

Analyse des activités et renseignements – Les solutions devront comprendre un tableau de bord comprenant des statistiques, des indicateurs de rendement clés, une fonction d'interrogation et de production de rapports d'analyse des tendances, une fonction d'analyse de seuil et une base de données consultables.

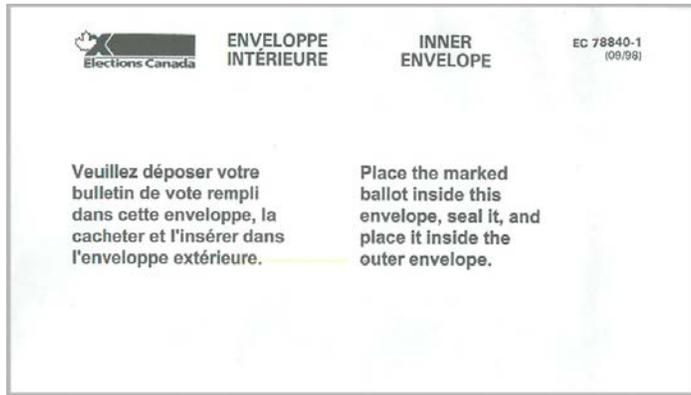
---

<sup>2</sup> Cette norme veille à ce que les sites et les applications Web du gouvernement du Canada soient uniformément accessibles à un grand nombre d'utilisateurs. [www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=23601](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=23601)

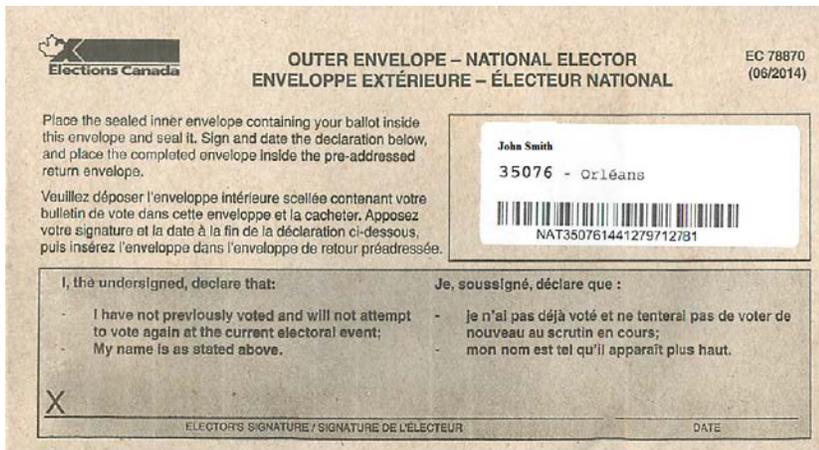
### 12.3. Formats actuels : bulletin de vote spécial (postal) et déclaration



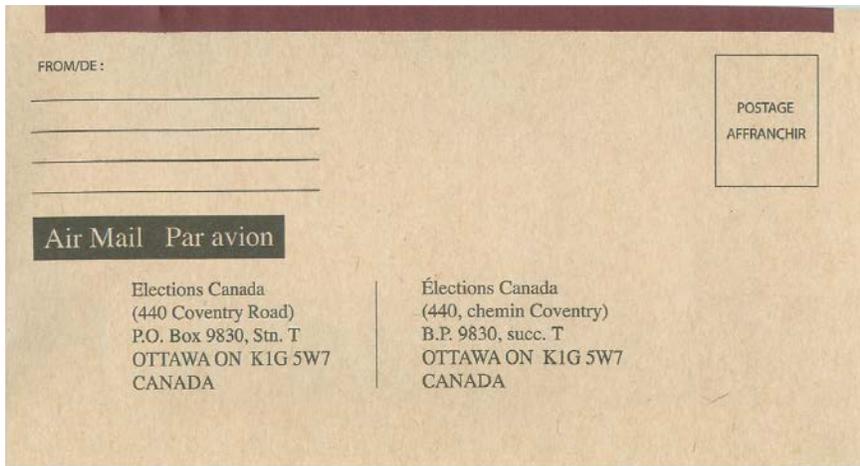
#### Bulletin de vote spécial (recto et verso)



#### Enveloppe intérieure



#### Enveloppe extérieure (comprend la déclaration)



**Enveloppe de retour – Recto**

**12.4. Formats proposés : bulletin de vote spécial (postal) et déclaration**

Veillez noter que d'autres maquettes sont en cours d'élaboration et seront soumises à des groupes de discussion, aux fins de confirmation du modèle.

Fold top shaded flap over the folded ballot  
Repliez la section ombrée au-dessus du bulletin de vote



**DECLARATION**

**DÉCLARATION**

EC nnnn  
(mm-yy)

OFFICIAL SPECIAL BALLOT PAPER  
BULLETIN DE VOTE SPÉCIAL OFFICIEL

SUPPLIED BY THE CHIEF ELECTORAL OFFICER  
FOURNI PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

CANADA

John Smith  
35001 — Ajax



NAT350011234567890

---

X

SIGNATURE OF ELECTOR / SIGNATURE DE L'ÉLECTEUR \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

Fold / Pliez

I, \_\_\_\_\_ (print name) the under-  
signed, declare that I have not voted and will not attempt to  
vote again at the current electoral event.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom en  
lettres moulées) déclare que je n'ai pas déjà voté et ne  
tenterai pas de voter à nouveau au scrutin en cours.

Fold / Pliez

1. Place your ballot in a blank envelope and seal it.  
2. Sign and date the declaration above.  
3. Place this declaration and the blank sealed envelope  
containing your ballot in a second envelope and seal it.  
4. Return the envelope to the address below.

Return to:  
Elections Canada (SBV)  
440 Coventry Road  
P.O. Box 9830, Stn T  
OTTAWA, ON K1G 5W7  
Canada

1. Veuillez placer votre bulletin de vote dans une  
enveloppe non-marquée et cacheter celle-ci.  
2. Signez et datez la déclaration ci-dessus.  
3. Placez la déclaration dans une deuxième enveloppe  
accompagnée de l'enveloppe scellée contenant votre  
bulletin de vote.  
4. Retournez le à l'adresse donnée ci-dessous.

Retournez à:  
Élections Canada (SBV)  
440 Coventry Road  
B.P. Box 9830, succ T  
OTTAWA, ON K1G 5W7  
Canada

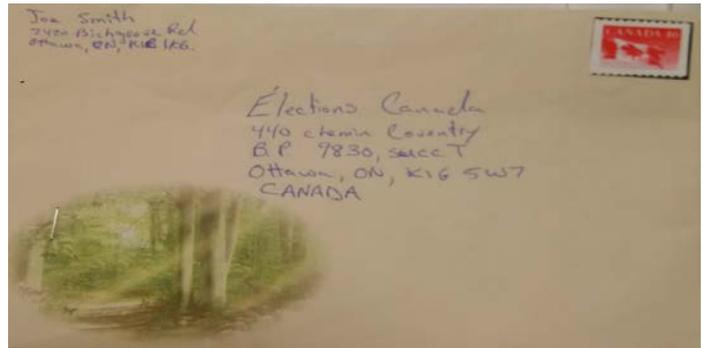
Special Ballot  
Bulletin de vote spécial

Bulletin de vote spécial

Déclaration



Enveloppe intérieure



Enveloppe de retour

# Annexe A – Questionnaire

---

Veillez répondre aux questions ci-dessous et y inscrire toute information concernant vos produits ou services qui pourraient présenter un intérêt.

N°	Question	Réponse
1	Quels produits ou services offrez-vous en lien avec l'envoi électronique de bulletins de vote?	
2	Offrez-vous un service hébergé et géré (modèle SaaS)? Si oui, où est-il hébergé?	
3	Quelles administrations utilisent vos produits ou vos services?	
4	Pouvez-vous fournir un échantillon de votre trousse de vote électronique pour les électeurs absents (ex. images d'écran de portail, gabarit de courriel, gabarit de bulletin, etc.)?	
Expérience de l'électeur		
5	Veillez décrire le processus à suivre par un électeur pour demander et recevoir un bulletin de vote électronique (portail, courriel, etc.)?	
6	Comment l'électeur obtient-il habituellement les instructions nécessaires?	
7	Votre produit prend-il en charge de nombreuses	

	langues (ex. le français et l'anglais [Canada])?	
8	Le bulletin de vote électronique peut-il être imprimé par l'utilisateur? Si oui, l'électeur peut-il remplir le bulletin à l'écran avant de l'imprimer?	
9	Quelles technologies d'adaptation utilisées par les électeurs handicapés votre solution offre-t-elle? Veuillez donner des exemples.	
10	Votre solution respecte-t-elle les <i>Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0</i> <sup>3</sup> du W3C? Veuillez indiquer toute autre norme d'accessibilité à laquelle se conforme votre solution.	
11	Quel est le processus d'authentification de l'électeur pour l'obtention d'un bulletin de vote électronique?	
12	Quels sont les services de soutien offerts aux électeurs pour vos produits ou vos services? Offrez-vous ces services aux électeurs?	
<b>Capacité</b>		
13	Lors d'une élection, quel est le plus grand nombre d'électeurs ayant utilisé votre solution d'envoi électronique de bulletins de vote?	

<sup>3</sup> Ces Règles veillent à ce que les sites et les applications Web du gouvernement du Canada soient uniformément accessibles par un grand nombre d'utilisateurs. [www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=23601](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=23601)

	La solution était-elle seulement offerte à certains groupes d'électeurs (p. ex. les électeurs handicapés ou les électeurs internationaux)?	
14	Comment votre système s'adapte-t-il à une demande accrue?	
Modèle d'établissement des prix		
15	Comment établissez-vous le prix de vos produits et services?	
16	Quels sont vos modèles de coûts en matière d'entretien et de soutien?	
Questions techniques		
17	Quelle est la capacité de votre produit en matière de traçabilité, de vérification et de production de rapports?	
18	Offrez-vous des services professionnels de mise en œuvre? Si oui, que comprend habituellement ces services?	
19	Quelles sont les exigences technologiques nécessaires au fonctionnement de votre produit ou de votre solution (capacité, éléments et versions de l'infrastructure de TI)?	
20	Quelle méthode de gestion de l'identité et des accès votre produit utilise-t-il pour l'authentification des utilisateurs? Cette méthode	

	peut-elle être intégrée à une solution de gestion de l'identité et des accès déjà en place?	
21	Quelles normes et méthodes d'échange de données votre produit prend-il en charge?	

Élections Canada étudie également la capacité de trier automatiquement les bulletins de vote des électeurs absents à leur réception. Vous avez peut-être acquis une expérience dans ce domaine lors de la mise en œuvre de solutions d'envoi électronique de bulletins de vote. Si tel est le cas, veuillez nous donner quelques points à considérer pour la conception de formulaires d'envoi électronique en vue du tri automatisé des bulletins de vote.

N°	Question	Réponse
22	Quelles fonctions de votre produit prennent en charge le traitement et le tri automatisés des bulletins de vote envoyés par courrier ordinaire?	